2113

SOGEFI Groupe Cassous

8 - JUIN 2007

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 6.200.000 euros

Siège social : ZI du Phare, 27, rue Alessandro Volta

33700 MERIGNAC

310 776 299 RCS BORDEAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX GREFFE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 AVRIL 2007

EXTRAIT

L'an deux mille sept et le vingt cinq avril, à dix heures, le Conseil de surveillance s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Présence des membres du Conseil de surveillance

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Henri CASSOUS,
- Madame Valérie CASSOUS PANART,

Est absent :

- Madame Bernadette CASSOUS

En conséquence, Monsieur Henri CASSOUS, Président du Conseil de surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- Nomination d'un membre du Directoire et d'un Directeur Général,

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE ET D'UN DIRECTEUR GENERAL

Compte-tenu de l'activité de la société, le Président propose la nomination d'un quatrième membre du Directoire et d'un Directeur général.

Sur la proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de porter à quatre le nombre de membres du Directoire et nomme en conséquence Monsieur Philippe DURAND, 30 allée Davezac, 33200 BORDEAUX, en qualité de nouveau membre du Directoire pour une durée expirant le 16 octobre 2008, et lui confère également la qualité de Directeur Général.

A ce titre, Monsieur Philippe DURAND sera chargé de l'activité travaux comprenant les activités liées aux sociétés TEMSOL, SOTRAP FINANCE, STR FINANCES et SPC FINANCES ainsi que de l'organisation et du développement commercial de ladite activité travaux pour toute la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

En conséquence Monsieur Philippe DURAND aura tous pouvoirs pour représenter la Société à l'égard des tiers.

.....

.....

Monsieur le Président précise que le nouveau membre du Directoire a par ailleurs accepté par avance le mandat qui lui est confié, et a précisé qu'il n'est pas titulaire de plus de deux mandats de membre du Directoire et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président
Monsieur Henri CASSOUS

Un membre du Conseil de surveillance